

Politique de gestion des rejets miniers

En tant que gestionnaire responsable et en lien avec les pratiques de nos propriétaires afin de gérer nos activités et installations de façon durable et responsable, nous nous engageons à travailler de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement, tout en contribuant à la prospérité de nos employés, de leurs familles et des communautés qui nous accueillent. Cet engagement se résume dans les trois valeurs fondamentales à la base de notre politique de développement durable : travailler en toute sécurité, protéger l'environnement et contribuer au développement durable de notre communauté d'accueil.

Dans la mise en pratique de ces valeurs, nous nous engageons à gérer nos infrastructures d'entreposage des résidus miniers, des haldes de stériles miniers ainsi que pour la gestion de l'eau afin de protéger la santé et la sécurité de nos employés et de nos communautés d'accueil et d'en minimiser l'impact sur l'environnement. Pour ce faire, nous visons l'utilisation des meilleures technologies et pratiques disponibles économiquement réalisables. Nous encourageons l'innovation et la recherche, nous appuyons des programmes d'amélioration continue et nous assurons que les ressources adéquates y sont affectées.

Dans les faits, notre engagement à une gestion responsable de nos rejets miniers se traduit par une conception qui considère le site, la technologie, les paramètres de construction, l'exploitation, le suivi, le processus de revue, la fermeture et la restauration de nos infrastructures d'entreposage de rejets miniers permettant d'assurer que :

- Toutes les structures soient stables d'un point de vue géotechnique et géochimique à la fermeture;
- Tous les solides et l'eau soient gérés à l'intérieur des aires aménagées à cette fin;
- Les risques environnementaux et géotechniques soient monitorés de façon régulière et maintenus à l'intérieur des limites fixées;
- Un programme permanent de révision et d'amélioration continue pour gérer les risques à la santé, à la sécurité et à l'environnement soit maintenu;
- Un plan des mesures d'urgence et un manuel de gestion de nos rejets soient maintenus à jour et communiqués au personnel travaillant sur les installations et à la direction;
- Les volumes d'eau présents sur l'aire de stockage de rejet soient minimaux;
- Tous les aspects de la gestion des rejets miniers soient conformes aux exigences réglementaires, aux normes des propriétaires, à de solides principes d'ingénierie, aux meilleures pratiques de l'industrie, y compris les principes de gestion énoncés dans le plan directeur de l'Association Minière du Canada sur la gestion des rejets miniers et aux engagements envers les parties prenantes;
- Les communautés d'intérêts soient informées et que leurs préoccupations soient prises en considération dans la gestion de nos aires de stockage de rejets miniers; et
- Un haut degré de leadership, d'engagement personnel et de responsabilisation soit encouragé de la part de nos employés et des entrepreneurs impliqués dans la gestion des rejets.

Cette politique présente la gestion efficace et efficiente de nos infrastructures d'entreposage des résidus miniers, des haldes de stériles miniers ainsi que pour la gestion de l'eau de nos opérations et projets.



Yann Bouchard
Vice-président Sr opérations
Yamana Gold



Christian Provencher
Vice-président Canada
Agnico Eagle

Signé le 13 décembre 2016